

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 46

✉ domaine.public1@aytre.fr

Affaire suivie par : Eric SAUTEREAU

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0058
Portant réglementation de la circulation**

CHEMIN DU PONTREAU



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU la demande d'autorisation de voirie n° 25-AV-0084, formulée par DA SOLUTIONS - 13 Avenue d'Aygu - 26200 MONTELIMAR

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages de télécommunications rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/03/2025 au 28/03/2025 CHEMIN DU PONTREAU

Le Maire d'Aytré **ARRÊTE** :

ARTICLE 1 :

À compter du 12/03/2025 et jusqu'au 28/03/2025, CHEMIN DU PONTREAU Carrefour Rue du Pont de la Pierre, un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, DA SOLUTIONS.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Aytré, le 24 février 2025

Tony LOISEL

Monsieur le Maire

*Pour le Maire empêché
Madame le 1^{er} Adjointe
Juliano
Marie-Christine NICHAUS*

DIFFUSION:

- DA SOLUTIONS - ORANGE UI SUD-OUEST
- Monsieur le Maire - Responsable Police Municipale
- DDSP

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Place des Charmilles
BP 30102

17 442 AYTRÉ Cedex

tél 05 46 30 19 19

information@aytre.fr

aytre.fr   